

BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.73

PV N° 15 DU SAMEDI 27/11/2021

PV CDA du 22 Novembre 2021

Président: Pascal REBAUD Tél: 06 14 68 55 67 Vice-Président: Joël SIMON Tél: 06 63 69 23 83

Désignations Seniors: Mustapha BENMESSAOUD Tél: 06 12 56 53 43 Désignation assistants ligue: Franck ANGUAL Tel: 06 64 51 21 67 Désignations foot loisirs: Raphaël LEBLANC Tél: 06 88 86 94 27 Responsable pôle formation: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable Observations: Jean-Pierre BERNE Tél: 06 20 18 00 26 Vérifications rapports: Yassin AMCHACHTI: 06-17-01-97-54

Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96

Contrôle Administratif Seniors (impayés): Franck ANGUAL Tél: 06 64 51 21 67 Intendant CDA: Daniel DOSNON Tél: 06 79 63 85 28 Trésorier: Raphaël LEBLANC Tél: 06 88 86 94 27

Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

MESSAGE DE MOURAD DJOUDER

Je voulais très sincèrement remercier tous les acteurs du football pour leurs nombreux soutiens et ce depuis l'accident tragique de Karim.

En particulier, je soulignerai les arbitres (ma famille) qui ont été solidaires, se sont manifestés tout au long de ces dernières semaines.

LE District de la Loire dans toutes ces composantes nous a accompagné dans ce moment tragique, sans être dans le « ni-trop, ni pas assez » mais à la bonne mesure, celle qui vient tout simplement du cœur !

La famille de Karim (son épouse et ces 2 filles) a pu apprécier la solidarité des arbitres et de la communauté du football dans son ensemble en telles circonstances. Elle vous en remercie.

En particulier, je citerai Rebaud Pascal (président de la commission des arbitres), qui s'est mobilisé dès le 1er jour jusqu'à l'organisation d'une petite cérémonie très émouvante au siège du District de la Loire en hommage à KARIM.

Je ne pourrai évidemment pas tous vous citer, tant l'élan de soutien des arbitres (anciens ou actifs), des acteurs du football (clubs) a été grand, soutien à la hauteur de l'homme qu'était mon très regretté frère KARIM.

Merci à vous tous, prenez soin de vous et de vos proches.

CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES

La CDA demande à tous les arbitres jeunes et séniors de prendre connaissance du rappel ci-dessous sur les consignes de vérification du protocole sanitaire. A mettre en application sur les matchs dès le 11 novembre.

Le protocole ayant évolué, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de démarrer les matchs aux heures prévues. « Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes.

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplirai pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débutera pas la rencontre. Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (internance)

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai, la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.

Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le bais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »

INFO



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire Tél : 04·77·92·28·73

A l'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES ARBITRES SENIORS MERCI DE BIEN VOULOIR VERIFIER LES DESIGNATIONS DU 4 ET 5 DECEMBRE DES MODIFICATIONS ONT ETE FAITES.

CARNET NOIR

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de la femme de notre ami et intendant du District Daniel DOSNON. L'enterrement aura lieu le mercredi 24 novembre à 17h 00 au crématorium de Montmartre à St ETIENNE.

Tous les membres de la commission des arbitres sont attristés par ce décès et nous adressons à toute la famille de DANIEL nos sincères condoléances.

COURRIERS RECUS

M. Costa Lionel: Lu noté la modification est paru sur le PV n° 14 de la commission seniors soyez plus vigilant à l'avenir.

F.C. St Paul en jarez : Lu noté. A.S. Chambeon Magneux : Lu noté. M. Cardoso Georges : Lu noté. S.E.Rochetaillée : Lu noté

Futsal club du forez : Lu noté la licence de votre arbitre est validée par la lique donc désignable.

M. Sylvestre Roland : Lu noté certificat de travail pour votre absence du 11 Novembre.

ACCOMPAGNEMENTS NOUVEAUX ARBITRES

La CDA informe les arbitres séniors (D1, D2 voir autres catégories sur la base du volontariat) que suite à la FIA (Formation Initiale Arbitre) d'Octobre 2021, les accompagnements des nouveaux arbitres vont commencer très prochainement.

Lorsque vous serez désigné, votre désignation apparaîtra dans le champ « OBSERVATEUR » mais c'est bien d'un accompagnement conseil qu'il s'agira.

Pensez à poser vos indisponibilités en conséquence de ces éventualités, les matchs se déroulant le dimanche matin.

INDISPONIBILITES

M. Mohaidine ben Romdhane : Lu noté indispo jusqu'au 21 Décembre.

IMPAYES

A noter : pour toutes demandes d'impayés, les arbitres doivent remplir le formulaire en indiquant le motif de l'impayé et le club fautif plus joindre un RIB pour toutes les demandes sous peine de non traitement.

RAPPEL RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA tient à informer l'ensemble des arbitres de district que les consignes d'envoi de rapport disciplinaire n'ont pas changé. En effet, un changement de présentation sur votre accès personnalisé "Portail Des Officiels" a amené de la confusion chez certains d'entre vous. A ce sujet depuis le début de la saison sur votre accès personnalisé vous retrouverez un onglet intitulé "rapport(s) à saisir ".Vous ne devez valider et rédiger un rapport que si les conditions du match le nécessitent. A savoir (exclusion d'un joueur, d'une personne présente sur le banc de touche, incident de match ou d'après match...).

En clair si au cours de la rencontre vous n'avez mis aucune sanction ou simplement des avertissements vous n'avez pas de rapport à valider.

Soyez rassuré RIEN n'a changé dans les consignes et surtout ne validez pas un rapport disciplinaire s'il n'y a pas utilité.

L'UNAF

L'UNAF organise une opération SURVETEMENT AU PRIX DE 36€ Veste + Pantalon.

Veuillez-vous adresser à M. TOUNSII Habib

Tél: 0682901236

Mail: habib.tounsi@orange.fr

A l'attention des adhérents si des naissances ont eu lieu au cours de l'année 2021 merci de nous en informer par retour de courrier.

MODIFICATIONS AUX DESIGNATIONS - SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.73

FOOT LOISIR : SE.ASPTT / ETRAT LA TOUR - **MATHLOUTI Makram** au lieu de NEHAR M.